

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.AG.24-06-02

Date convocation : 06.11.2024
Nombre de conseillers présents et
représentés : 16

Votants : 16
Délibération publiée le : 18 /11/2024

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE ET INTERGENERATIONNEL

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le six novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Eric BA, Martine PAVAILLER, Jérôme ARRAMBOURG, Didier BRAU, Estelle SEGURA,

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Julien PERRIN, Nathalie LLAMBRICH, Samuèle SALMON

ABSENTS : Loïc CALARD, Sandrine CROST, David RICHARD,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE ET INTERGENERATIONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2023 portant délégation du conseil municipal au Maire, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

D. AG.24-06-02

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20241114-240602_MARCHEPO-DE
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Vu les résultats de la consultation selon une procédure adaptée

CONSIDERANT l'ensemble du dossier,

La commune a la volonté d'offrir un nouvel équipement à ses administrés, un pôle Enfance et Intergénérationnel venant regrouper les activités suivantes :

- L'accueil périscolaire maternelle et primaire
- Le centre de loisirs
- Une micro-crèche
- La restauration scolaire
- Un espace Intergénérationnel

Les bâtiments qui abritent actuellement ces fonctions hors micro-crèche, ne répondent plus aux besoins actuels en termes de fonctionnalité, de confort, d'espace et ne sont plus conformes aux différentes réglementations en vigueur.

L'implantation de ce nouvel équipement a incité la municipalité à repenser et actualiser son schéma directeur communal de coeur de village, notamment au titre de l'OAP existante.

Cet équipement est directement lié à l'école pour la restauration et l'accueil périscolaire.

Le projet de construction d'un pôle Enfance et Intergénérationnel a pour enjeux :

- S'inscrire dans la commune : Volonté de mixité intergénérationnelle et associatives, de penser le centre bourg et le bâtiment avec une vision globale et évolutive
- Besoin de centraliser les activités liées à l'Enfance et d'augmenter la capacité et la fonctionnalité
- Penser les accès, les liens fonctionnels entre les différents bâtiments du centre bourg et l'accessibilité universelle
- Offrir des conditions optimales aux usagers
- Favoriser la flexibilité et l'évolutivité
- S'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique

Le coût de cette mission s'élève à 220 500€ HT et se décompose ainsi :

- Mission de base pour un montant de 191 100.00€ HT
- Mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) pour un montant de 25 200.00€HT
- SSI pour un montant de 4 200.00€ HT

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de valider l'avis de la commission d'appels d'offres réunie le 29 octobre 2024 et d'attribuer le marché relatif à la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle enfance et intergénérationnel à l'agence 2BR – SARL BOUILHOL, Ramel et Bernard, sise au 582 allée de la Sauvegarde – 69009 Lyon ainsi que les entreprises Atelier Nicolas MARCOU sise 9 chemin des Granges 01800 St Maurice de Gourdans, FLEXBIM5D sis 8, allée André Bouloche 26100 Romans sur Isère, BETEM Rhône Alpes sise immeuble Le britannia – Tour A - 3^{ème} étage 20 bd Eugène Deruelle 69003 Lyon, EXACT ACOUSTIQUE sise 6 rue de la Chartre 69400 Villefranche sur Saône pour un montant total de 220 500€ HT.

AUTORISE M le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l'Agence 2BR/ANM ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier

Pour : 16 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20241114-240602_MARCHEPO-DE
Date de réception préfecture : 22/11/2024